

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0056525

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2276 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MALAÏATI Mohamed

Date de naissance : 01/01/1947

Adresse : 67 AVENUE TALAB RUE N° 11

Av. Ch. Casablanca

Tél. 0667962222 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/08/23

Nom et prénom du malade : MALAÏATI Mohamed Age : 78

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Membre du bon

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 24/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M22-0056525

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 2276

Nom de l'adhérent(e) : MALAÏATI

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

N° Dossier: 159321
N° Dossier externe: ACC-2276-24/07/2023
Type de dossier: DENTAIRE
Bénéficiaire: MALAJATI MOHAMED
Situation: Notifié
Sous-situation: ---
Date de début: 24-07-2023
Date de fin:
Date de saisie: 24-07-2023
Événement:

Commentaires pour l'édition

Ajour

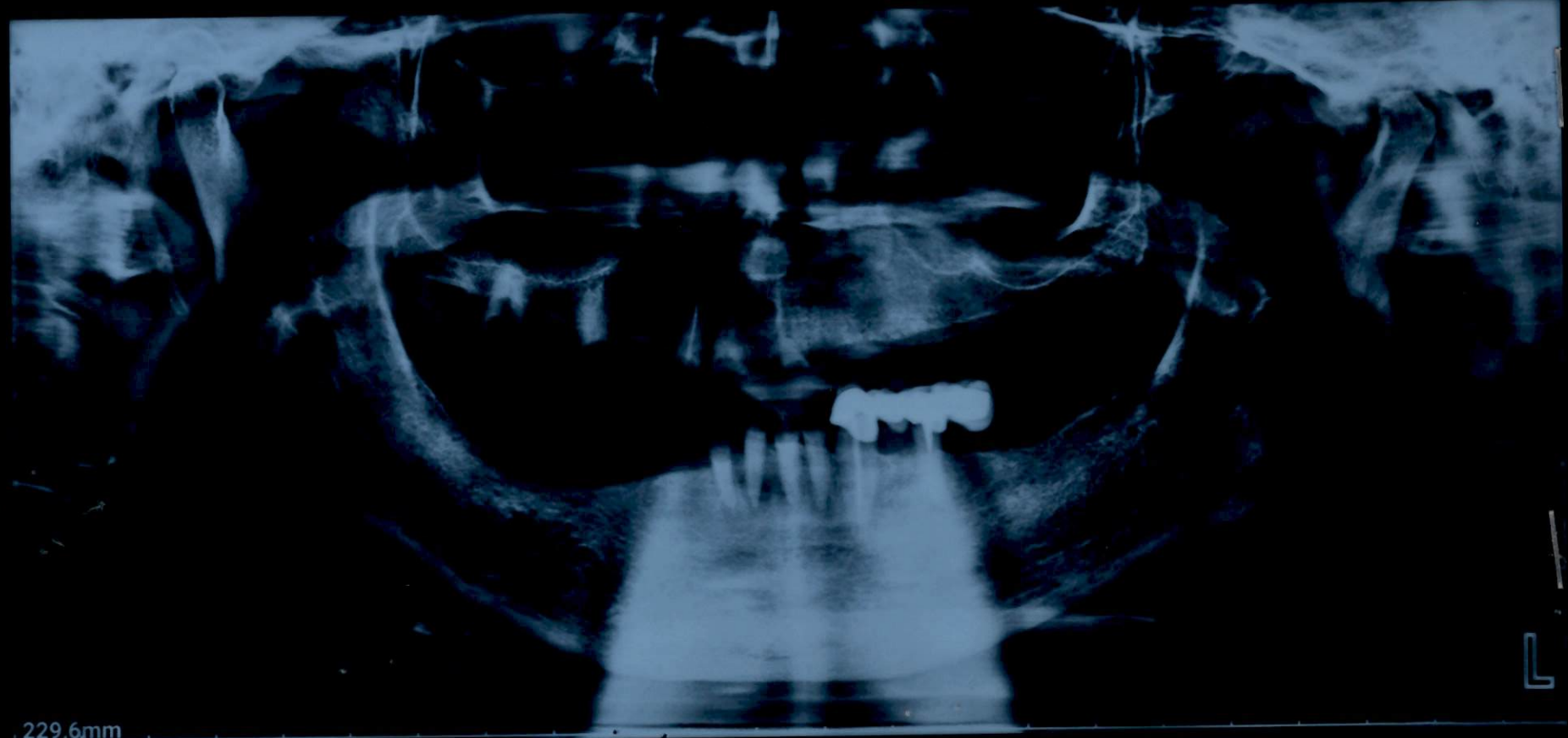
Commentaires existants [+]

Date	Type	Commentaire
29-07-2023	Manuel	ACC D 60+ D320 EXT 11 12 22 +15 17 +32 31 41 42 ET PAT SUP ET STEL INF 11 DENTS TTES SAUF 33 34 35 S/R RX APRES DR TAIFY NAJIB

MARKAATI MCHAMP 01/57
ID 3573

Radiologie Al Quods

Scale 101%



229,6mm
22/06/23 70,0kV 12,5mA 17,4s 195,0mGy×cm²